



FAQ POUR LES TESTS RÉGULIERS DANS LES ENTREPRISES ET LES ÉCOLES

VEUILLEZ RESPECTER LES DIRECTIVES CANTONALES. LES RÉGLEMENTATIONS CANTONALES PEUVENT IMPOSER L'APPLICATION DE PROCÉDURES DIFFÉRENTES.

Contenu

Contenu	1
1 Glossaire	3
2 Questions concernant l'entreprise participante	4
2.1 Qu'est-ce qui est envoyé au laboratoire?	4
2.2 Quelles entreprises peuvent participer?	4
2.3 Qui peut participer aux tests répétitifs?.....	4
2.4 Quel est le coût de la participation?.....	4
2.5 Les employé(e)s doivent-ils payer quelque chose?.....	4
2.6 Quelles sont les démarches pour l'entreprise participante?	4
2.7 L'entreprise doit-elle se procurer du matériel elle-même?	5
2.8 Le siège d'une entreprise peut-il s'inscrire auprès du canton et commander du matériel pour des succursales dans d'autres cantons?	5
2.9 Peut-on imposer à des employé(e)s de se faire tester?	5
2.10 Les mesures de protection sur le lieu de travail / à l'école restent-elles en place malgré les tests répétitifs ?	5
2.11 Comment une entreprise de trois employé(e)s ou moins peut-elle procéder?.....	5
2.12 Où puis-je renvoyer le matériel excédentaire ou inutilisé?.....	5
2.13 Où puis-je trouver des informations complémentaires, des graphiques et des principes de base ?	6
3 Questions sur la gestion du travail à domicile	7
3.1 Quelle procédure appliquer pour les employé(e)s en travail à domicile?	7
3.2 Les employé(e)s en travail à domicile sont-ils/elles inclus(es) dans l'effectif?	7
4 Questions générales sur le déroulement du test	8
4.1 Comment fonctionne le test d'entreprise/scolaire?	8
4.2 À quelle fréquence les tests sont-ils réalisés?	8
4.3 De quel type de test s'agit-il?	9
4.4 Comment le test est-il effectué?	9
4.5 Comment les responsables de pools sont-ils informés des résultats de ces tests de pools?.....	10
4.6 Comment les collaborateurs ou les élèves inscrits sur la plateforme sont-ils informés des résultats des tests de pools?	10
5 Questions spécifiques sur les tests scolaires	10
5.1 Quels sont les avantages des tests répétitifs dans les écoles?	10
5.2 Quelles sont les démarches pour l'école participante?	10
5.3 L'école doit-elle acheter elle-même le matériel?	11



5.4	À partir de quel âge les enfants peuvent-ils être testés?	11
5.5	Les tuteurs légaux doivent-ils donner leur consentement?	11
5.6	Quels élèves peuvent participer?	11
5.7	Peut-on imposer à des élèves de se faire tester?	11
5.8	Que se passe-t-il en cas de test de pool positif?	11
6	Utilisation de la plateforme	12
6.1	Puis-je importer des listes d'employé(e)s/de classes?	12
6.2	Pourquoi ne puis-je pas voir les codes-barres lors du pooling?	12
6.3	Puis-je transférer du matériel d'un profil à un autre?	12
6.4	Comment mettre en place des suppléances?	12
6.5	Le/La responsable d'entreprise a déjà commandé du matériel de test et importé une liste d'employé(e)s. Peut-il/elle malgré tout procéder au pooling?	13
6.6	Est-il possible de modifier le nombre d'employé(e)s (volontaires)?	13
6.7	Comment dissoudre un pool sur la plateforme	13
6.8	Comment puis-je me désinscrire de la plateforme TOGETHER WE TEST/supprimer mon profil?	13
7	Questions sur les responsables de pools	14
7.1	Quel est le rôle précis des responsables de pools?	14
7.2	Quelle doit être la taille d'un pool?	14
7.3	Quand puis-je créer la liste de pooling?	14
7.4	Quel est le moyen le plus simple de procéder au pooling?	14
7.5	Où les employé(e)s doivent-ils effectuer le test?	15
7.6	Comment les certificats Covid-19 peuvent-ils être délivrés ?	15
7.7	Quels points dois-je respecter lors du pooling?	15
7.8	Que dois-je faire lorsque je reçois le résultat du laboratoire?	15
7.9	Que dois-je faire si un pool est positif?	16
7.10	Que dois-je faire après la transmission des résultats?	16
7.11	À quels intervalles les employé(e)s/élèves doivent-ils/elles réaliser un test?	16
7.12	Combien de temps faut-il pour obtenir le résultat d'un test?	16
7.13	Qui reçoit les résultats des tests?	16
7.14	Les employé(e)s peuvent-ils/elles continuer à travailler et les élèves à aller à l'école en attendant le résultat du test de confirmation d'un pool positif?	16
7.15	Puis-je commander du matériel d'avance?	17
7.16	Puis-je commander séparément les conteneurs de collecte et les tubes sous vide?	17
8	Questions sur la dissolution des pools	18
8.1	Quel délai dois-je respecter pour envoyer l'échantillon du pool ?	18
8.2	Les résultats du pool sont-ils transmis au service de traçage des contacts?	18
8.3	Quand un pool est-elle considérée comme dissout?	18
8.4	Les employé(e)s qui ont été testé(e)s positifs/ves sont-ils/elles autorisé(e)s à venir travailler sous couvert de respect des mesures de protection?	18

1 Glossaire

Responsable d'entreprise/ d'école:	personne qui a inscrit l'entreprise ou l'école auprès du canton pour approbation et l'a enregistrée sur la plateforme. Il/Elle peut désigner des responsables de pools ou être lui/elle-même un/une responsable de pools.
Test PCR salivaire:	prélèvement d'échantillons de salive, suivi du dépistage du virus SRAS-Cov-2 par multiplication du matériel génétique viral en laboratoire.
Personne testée:	personne qui consent à donner sa salive pour un test PCR salivaire.
Pooling:	processus de constitution d'un échantillon groupé de 4 à 10 personnes plaçant leurs échantillons de salive individuels dans un conteneur de pool commun (conteneur de collecte).
Liste de pooling:	liste des personnes qui ont donné leur échantillon de salive individuel dans un pool. La liste de pooling est créée par le/la responsable de pools.
Responsable de pools:	personne chargée de commander le matériel de test, de procéder au pooling dans le respect des mesures de protection et de réceptionner les résultats du laboratoire avant de les transmettre aux personnes testées.
Matériel de protection:	comprend des gants de protection jetables, un masque et des lunettes de protection.
Kit de test salivaire:	comprend des instructions, une étiquette, du tissu absorbant, une ampoule avec une solution saline, un entonnoir et le tube d'analyse pour la personne testée.
Kit de test:	10 kits de test salivaire, 1 conteneur de collecte et 1 tube sous vide de laboratoire à code-barres avec une enveloppe-réponse
Pool/Échantillon du pool:	tube sous vide de laboratoire étiqueté avec un code-barres contenant les échantillons de salive regroupés de 4 à 10 individus
mTan:	code à six chiffres envoyé par SMS pour authentifier la personne lors de la connexion
N° de personnel/d'élève:	numéro de l'établissement participant permettant d'identifier la personne testée.
Kit de test individuel/ d'urgence:	10 kits de test salivaire, 10 formulaires de commande de laboratoire avec code-barres, 10 modes d'emploi pour le kit d'urgence en cas de pool positif



2 Questions concernant l'entreprise participante

2.1 Qu'est-ce qui est envoyé au laboratoire?

N'envoyez PAS d'échantillons individuels au laboratoire. Les tubes au couvercle blanc ou rouge seront détruits par le laboratoire sans être analysés! Seuls les échantillons du pool dans des tubes sous vide/vacutainers avec bouchon jaune et code-barres seront traités par le laboratoire.



CORRECT



MAUVAIS



MAUVAIS

2.2 Quelles entreprises peuvent participer?

Peuvent participer les entreprises qui réunissent les critères suivants:

- siège de l'entreprise (siège social ou succursale) dans le canton (si le canton de domicile approuve les tests répétitifs);
- au moins 4 employé(e)s (par filiale) qui peuvent participer régulièrement aux tests répétitifs.

2.3 Qui peut participer aux tests répétitifs?

En principe, tous les employé(e)s dans les entreprises et tous les élèves dans les écoles. Il faut cependant noter que les personnes qui ont récemment contracté la COVID-19 excrètent encore des virus inactifs, ce qui peut conduire à un résultat de pool faussement positif. Pour éviter les faux positifs, les personnes qui ont contracté la COVID-19 doivent **attendre 6 semaines après leur guérison** pour pouvoir participer aux tests.

Les personnes complètement vaccinées (deux doses de vaccin ou une dose de vaccin après une infection de Covid guérie) n'ont pas besoin de participer aux tests répétitifs, mais elles le peuvent si elles le souhaitent.

2.4 Quel est le coût de la participation?

Les coûts du test sont couverts par la Confédération et le canton. Les solutions individuelles (par exemple la logistique inverse expresse, le personnel de pooling externe ou la collecte par coursier à des heures précises) sont à la charge de l'entreprise.

2.5 Les employé(e)s doivent-ils payer quelque chose?

Non, les coûts des tests répétitifs sont pris en charge par la Confédération et le canton.

2.6 Quelles sont les démarches pour l'entreprise participante?

L'objectif des tests répétitifs est de tester une partie significative de la population sur une base régulière et ciblée. Les entreprises participantes doivent s'inscrire, informer leur personnel et motiver un maximum de personnes à participer (sur une base volontaire pour les employé(e)s). Des responsables de pools doivent être désignés pour organiser le pool sur place, préparer le

matériel, regrouper les échantillons individuels en échantillons de pool et coordonner l'envoi aux laboratoires. Pour la communication interne, le canton leur fournira des supports (flyers, affiches, vidéo, plateforme en ligne).

En s'inscrivant sur la plateforme web, l'entreprise accepte les conditions des tests répétitifs et les frais associés. En contrepartie de tests réguliers, l'entreprise peut être exemptée de l'obligation de quarantaine.

2.7 L'entreprise doit-elle se procurer du matériel elle-même?

Les kits de test, le matériel de protection et le matériel d'information sont livrés directement par la Poste à l'endroit souhaité, conformément aux commandes passées par les responsables de pools.

2.8 Le siège d'une entreprise peut-il s'inscrire auprès du canton et commander du matériel pour des succursales dans d'autres cantons?

En principe, il est nécessaire de mettre en œuvre le concept cantonal respectif pour chaque site d'une société active au niveau national. Il existe une exception pour les entreprises comptant plus de 500 collaborateurs dans toute la Suisse: ces entreprises peuvent introduire le concept de test cantonal du siège social sur tous les sites (en concertation avec le canton du siège social). Si le concept cantonal du canton du siège social ne convient pas, l'entreprise peut introduire le concept cantonal du canton d'une autre succursale; avec l'accord du canton dont le concept doit être appliqué à tous les sites. Les grandes entreprises peuvent demander l'aide de l'OFSP (COVID_Testung@bag.admin.ch).

Le siège de l'entreprise doit donc se faire inscrire auprès du canton dans lequel il a son siège, en précisant qu'il souhaite également inscrire les sites hors canton. Dès que le canton a confirmé sa participation, le siège peut également commander du matériel pour les succursales d'autres cantons, conformément à l'accord conclu avec le canton.

2.9 Peut-on imposer à des employé(e)s de se faire tester?

Non. Les employé(e)s doivent avoir la possibilité de participer – et il faut les encourager à le faire. Toutefois, la participation des employé(e)s est totalement volontaire.

2.10 Les mesures de protection sur le lieu de travail / à l'école restent-elles en place malgré les tests répétitifs ?

Les mesures et règles d'hygiène/protection en vigueur restent applicables, indépendamment de la participation au test d'entreprise ou scolaire.

2.11 Comment une entreprise de trois employé(e)s ou moins peut-elle procéder?

Les entreprises ou succursales comptant trois employé(e)s ou moins ne peuvent pas participer à «TOGETHER WE TEST». Cependant, elles ont la possibilité d'effectuer des tests rapides dits antigéniques pour un usage spécial en pharmacie. Néanmoins, ces tests ne sont pas aussi précis que les tests PCR.

2.12 Où puis-je renvoyer le matériel excédentaire ou inutilisé?

Le matériel non utilisé et emballé à l'origine peut être renvoyé à l'adresse suivante :

PostLogistics AG
Retourenbearbeitung Wareneingang
c/o Projekt "Together We Test"
Allmendstrasse 8
5612 Villmergen

2.13 Où puis-je trouver des informations complémentaires, des graphiques et des principes de base ?

Les dernières instructions, documents et graphiques peuvent être trouvés [sur notre cloud](#) :





3 Questions sur la gestion du travail à domicile

[Vous trouverez ici](#) les dispositions légales actuelles concernant le travail à domicile.

3.1 Quelle procédure appliquer pour les employé(e)s en travail à domicile?

Les tests répétitifs des employé(e)s en travail à domicile sont en principe possibles. À cet effet, il faut cordonner les journées au bureau de manière à ce que la moitié des employé(e)s puissent participer aux tests répétitifs en une journée au bureau. Cela permet à l'ensemble du personnel de participer en deux jours de test par semaine.

3.2 Les employé(e)s en travail à domicile sont-ils/elles inclus(es) dans l'effectif?

Oui.

4 Questions générales sur le déroulement du test

4.1 Comment fonctionne le test d'entreprise/scolaire?

Pour les entreprises/écoles, le test se déroule comme suit:

- 1) Le canton réceptionne l'inscription de l'entreprise/école.
- 2) L'entreprise/l'école s'inscrit aux tests répétitifs sur l'application web «TOGETHER WE TEST». L'entreprise/l'école désigne des responsables de pools internes et les enregistre dans l'application web. La protection des données est garantie à tout moment.
- 3) Les responsables de pools commandent le matériel de test nécessaire via l'application web.
- 4) Le nombre de kits de test de pool commandé est livré par courrier à l'entreprise/école ou à l'adresse enregistrée par les responsables de pools.
- 5) Les employé(e)s obtiennent le kit pour le test salivaire auprès du responsable de pools et effectuent le test de manière autonome à leur domicile ou à un point de test dans l'entreprise. Dans les écoles, les élèves qui participent au test se voient remettre le matériel de test et donnent leur échantillon de salive directement en classe.
- 6) Le jour de la semaine déterminé par l'entreprise/école, les employé(e)s ou les élèves remettent leur échantillon de salive, qui doit être le plus frais possible, aux points de collecte ou aux responsables de pools.
- 7) Le/La responsable de pools crée l'échantillon du pool en regroupant un maximum de 10 échantillons de salive à la fois. Il/Elle tient une liste de pooling, emballe l'échantillon du pool et l'envoie au laboratoire responsable.
- 8) Les échantillons de pool sont transportés par la voie de transport optimale jusqu'au laboratoire, où ils sont analysés. Le résultat est généralement disponible dans les 24 heures suivant la réception des échantillons par le laboratoire.
- 9) Le/la responsable de pools est informé du résultat. En cas de test négatif, il/elle le notifie aux personnes figurant dans la liste de pooling. En cas de résultat positif, des mesures de protection accrues s'appliquent aux membres de ce pool (port de masques FFP2, pas de réunions communes, pas de contacts avec les clients). Ces employé(e)s ou élèves doivent immédiatement réaliser un test individuel dans un centre de dépistage du coronavirus ou sur place si un prélèvement est possible dans l'entreprise/l'école. Le résultat de ce test sera envoyé directement à ces employé(e)s ou élèves par le laboratoire.
- 10) En cas de test individuel positif, les employé(e)s doivent être placés en quarantaine. Ils seront contactés par le service cantonal de traçage des contacts et informés de la suite marche à suivre. La procédure à suivre par les écoles en cas de résultat positif est décrite aux points 7.9 et 0
- 11) En cas de résultat négatif du test, les employé(e)s peuvent reprendre leur travail en respectant les mesures de protection ou d'hygiène existantes.
- 12) Les responsables de pools enjoignent les employé(e)s à réaliser le prochain test dans les 5 à 8 jours suivants.

4.2 À quelle fréquence les tests sont-ils réalisés?

Les tests répétitifs sont effectués au moins une fois par semaine (5-8 jours), conformément aux recommandations de l'OFSP.

4.3 De quel type de test s'agit-il?

Pour garantir une organisation optimale de la procédure, nous utilisons des tests PCR salivaires. Ceux-ci sont extrêmement faciles et sûrs à utiliser et peuvent être réalisés de manière autonome, sans assistance professionnelle et sans douleur. En outre, le transport ne pose aucun problème et le prélèvement en toute autonomie ne prend que 2 minutes environ.

4.4 Comment le test est-il effectué?

- 1) **Prendre le kit de test** : le kit de test contient des instructions, une étiquette, une ampoule avec une solution saline, du tissu absorbant, un entonnoir et le tube d'analyse. Attention : le sachet est réutilisé à la fin, laissez le tissu absorbant dans le sachet.
- 2) **Étiqueter le sachet (entreprise)** : une étiquette est placée dans le sachet avec le matériel de test. Collez-la sur le sachet après y avoir inscrit vos nom, prénom ou numéro du personnel.

Dans les écoles, il n'est pas nécessaire d'étiqueter le sachet car le pooling des échantillons est effectué directement en classe.

- 3) **Prélever l'échantillon** : prenez la solution saline légère de l'ampoule en bouche. Rincez-vous bien la bouche pendant 30 à 60 secondes (comme après un brossage de dents, ne vous gargarisez PAS car il y a un risque de formation d'aérosols).
- 4) **Dévissez l'entonnoir** : Vissez l'entonnoir sur le tube d'analyse.
- 5) **Mettre la salive dans le tube d'analyse** : videz soigneusement votre bain de bouche dans le tube via l'entonnoir. Retirez et jetez l'entonnoir, vissez le bouchon et agitez bien le tube pendant trente secondes pour homogénéiser le liquide.
- 6) **Refermer** : placez le tube d'analyse contenant l'échantillon de salive dans le sachet portant le nom ou le numéro de personnel correspondant et fermez-le hermétiquement. Dans les écoles, vous pouvez sauter l'étape 6; les élèves vidant leur échantillon individuel directement dans le conteneur de collecte mis à disposition.
- 7) **Remettre** : remettez le sachet à l'endroit défini par le/la responsable de pools, qui procédera ensuite au regroupement des échantillons individuels dans l'échantillon du pool.
- 8) **Ces vidéos d'instruction vous présentent le déroulement du test en images:**

[Inscription de l'entreprise/l'école](#)



[Prélèvement d'un échantillon](#)



[Pooling entreprises](#)



[Pooling écoles](#)



4.5 Comment les responsables de pools sont-ils informés des résultats de ces tests de pools?

Les responsables de pools qui ont commandé le matériel de test recevront les résultats de laboratoire des échantillons de pools par e-mail et par SMS (que le test soit négatif ou positif).

4.6 Comment les collaborateurs ou les élèves inscrits sur la plateforme sont-ils informés des résultats des tests de pools?

Si la liste de pools est maintenue électroniquement dans la plateforme TOGETHER WE TEST et que l'adresse électronique et le numéro de téléphone des collaborateurs ou des élèves ont été enregistrés, ceux-ci recevront automatiquement les résultats. En cas de résultat négatif, tous les participants seront informés par e-mail. En cas de résultat positif, tous les participants sont informés par SMS et par e-mail.

Si une seule adresse électronique des participants au pool a été enregistrée, les résultats négatifs et positifs du pool seront envoyés à cette adresse électronique.

Si un seul numéro de téléphone des participants au pool est enregistré à la fois, les résultats négatifs et positifs du pool sont envoyés par SMS.

Si aucun numéro de téléphone ni aucune adresse électronique n'ont été enregistrés sur la plate-forme, les participants au pool ne peuvent pas être automatiquement informés des résultats. Dans ce cas, le responsable de pools est chargé d'informer les personnes concernées des résultats.

5 Questions spécifiques sur les tests scolaires

Veuillez respecter les mesures d'hygiène et de protection en vigueur de l'OFSP, de votre canton ainsi que les éventuelles directives de votre école / niveau scolaire.

5.1 Quels sont les avantages des tests répétitifs dans les écoles?

Dans les écoles, les cas asymptomatiques peuvent être détectés plus tôt, ce qui permet d'éviter la propagation du virus et les fermetures de classes **et de maintenir l'enseignement en présentiel.**

5.2 Quelles sont les démarches pour l'école participante?

L'objectif des tests répétitifs est de tester une partie significative de la population sur une base régulière et ciblée. Les écoles participantes doivent s'inscrire auprès du canton dans lequel elles se trouvent, informer leurs élèves et leurs professeurs, et motiver un maximum d'élèves à participer. La participation des élèves est volontaire. Des responsables de pools doivent être désignés pour organiser le pool sur place, préparer le matériel, regrouper les échantillons individuels en échantillons de pool et coordonner l'envoi aux laboratoires. Pour la communication interne, le canton leur fournira des supports (flyers, affiches, vidéo, plateforme web).

En s'inscrivant sur la plateforme web, l'école accepte les conditions des tests répétitifs et les frais associés.

5.3 L'école doit-elle acheter elle-même le matériel?

Le matériel d'information, les équipements de protection et les kits de test de pool sont livrés directement par la Poste à l'adresse indiquée, conformément aux commandes passées par les responsables de pools.

5.4 À partir de quel âge les enfants peuvent-ils être testés?

En principe, il n'y a pas de limite d'âge. Cependant, les enfants ne peuvent cracher correctement qu'à partir de 8 ans environ. En cas de doute, faites un exercice avec de l'eau et un verre dentaire. L'enfant doit prendre une petite gorgée d'eau dans la bouche et se rincer la bouche avec (comme un rince-dents), puis cracher dans le verre à dents. S'il y arrive bien, un enfant de moins de huit ans peut également participer au test répétitif.

5.5 Les tuteurs légaux doivent-ils donner leur consentement?

Oui, avant qu'un élève mineur ne soit autorisé à participer aux tests scolaires, il faut obtenir le consentement de la ou des personnes investies de l'autorité parentale. Sans cela, l'élève ne peut pas participer aux tests scolaires.

5.6 Quels élèves peuvent participer?

Un maximum d'élèves doit pouvoir participer dans la mesure du possible. Notez toutefois que les personnes qui ont récemment contracté la COVID-19 peuvent encore excréter un virus inactif, ce qui peut entraîner un résultat faussement positif. Pour éviter les faux positifs, les personnes qui ont contracté la COVID-19 doivent attendre six semaines après leur guérison avant de pouvoir participer aux tests.

5.7 Peut-on imposer à des élèves de se faire tester?

Non. Les élèves doivent pouvoir participer – et être encouragés à le faire.

5.8 Que se passe-t-il en cas de test de pool positif?

Les élèves peuvent réaliser un test individuel dans un centre de dépistage de la COVID proche, sous la responsabilité du parent/tuteur. En option (selon le canton et l'école), un échantillon de salive individuel peut être prélevé directement à l'école pour confirmation après réception du résultat du pool. À cette fin, vous devez impérativement renseigner le numéro de la carte d'assurance de l'enfant, son adresse électronique et son numéro de téléphone portable sur la déclaration de consentement afin que l'échantillon de salive individuel puisse être traité au laboratoire et que le résultat puisse être communiqué directement aux parents/tuteurs.

6 Utilisation de la plateforme

6.1 Puis-je importer des listes d'employé(e)s/de classes?

Oui, vous pouvez importer des listes Excel jusqu'à 4 Mo. Dans ce cas, veuillez respecter les points suivants: saisissez les titres (par exemple numéro de personnel, nom, prénom, e-mail, etc.) dans la 1^{re} ligne du tableau Excel. Évitez les lignes vides entre les entrées, formatez les cellules comme du texte sans bordures. Veuillez à employer un format d'adresse électronique (nnn.mmm@testbetrieb.com) et de numéro de téléphone portable ('+417xxxxxx) valide. Actuellement, seuls les numéros suisses sont autorisés.

Exemple:

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	Pers Nr	Name	Vorname	Abteilung	Strasse	Nr.	PLZ	Ort	eMail	Mobil
2	200002	Müller	Maria	Verkauf	Einradstrasse	2	3423	Genève	test@test.ch	+4179 123 22 33
3	200003	Meier	René	Verkauf	Bahnhofplatz1		3234	Ranon	test@test.ch	+41791232233
4	200004	Hugentobler	Kurt	GL	Matterhorn		3342	Visp	test@test.ch	+41791232233
5	200005	Pfister	Ruth	GL	Kuhweg	12d	6754	Brig		
6	200006	Kummer	Ursula	Produktion	Im Grünen	333	3457	Mont sur Role	test@test.ch	+41791232233
7	200007	Streit	Peter	Produktion	Gummligenweg	47c	8654	Bern	test@test.ch	
8	200008	Zürcher	Karl	Einkauf	Am See		2331	Zug	test@test.ch	+41791232233
9	200009	Stirnimann	Jean-Claude	Verkauf	Piazza Grande	60	CH-1234	Bellinzona	test@test.ch	+41791232233

[Ici, vous trouverez un tutoriel vidéo](#), également accessible via votre smartphone avec le code QR ci-contre.



6.2 Pourquoi ne puis-je pas voir les codes-barres lors du pooling?

Les codes-barres sont activés dans le profil de la personne qui commande le matériel de test.

Exemple: si le/la responsable d'entreprise a commandé le matériel de test immédiatement après avoir inscrit l'entreprise, les codes-barres seront activés dans son profil. Si un/une responsable de pools doit y avoir accès, il est possible d'activer la fonction de suppléance.

6.3 Puis-je transférer du matériel d'un profil à un autre?

Non. Un transfert de données n'est pas possible pour des raisons de sécurité. Vous pouvez, via la fonction de suppléance, gérer des pools qui ont été commandés par le/la responsable d'entreprise et que ne s'affichent pas dans votre compte. Ensuite, il est recommandé de commander vous-même le matériel de test avec votre propre profil. Veuillez noter que la notification des résultats du test ne sera également envoyée qu'au propriétaire du profil. Si vous n'avez plus accès au téléphone portable de l'ancien propriétaire du profil, vérifiez 2 ou 3 fois par jour après le pooling si vous voyez de nouveaux résultats apparaître dans la rubrique 5 «Dissoudre un pool».

6.4 Comment mettre en place des suppléances?

Les suppléances peuvent être activées au point 1 **Gérer les responsables de pools**. Cela permet au/ à la responsable pools de passer au profil du/ de la responsable d'entreprise dans la vue d'ensemble sous « suppléances » en haut sous **Connecté en tant que**. Pour activer la suppléance, cliquez sur le bouton «Activer». Le texte du bouton change alors en conséquence «Désactiver». Pour désactiver la suppléance, cliquez à nouveau sur ce bouton.

**Gestionnaires de pools déjà enregistrés**

Nom	Prénom	Courriel	Numéro de mobile	Remplaçant
B-ZH1	Pool1 -	b.zh1pool1@st-consulting.ch	+4179 00000000	<input type="button" value="Activer"/> <input type="button" value="Supprimer"/>
B-ZH1	Pool2 -	b.zh1pool2@st-consulting.ch	+4179 00000000	<input type="button" value="Activer"/> <input type="button" value="Supprimer"/>

6.5 Le/La responsable d'entreprise a déjà commandé du matériel de test et importé une liste d'employé(e)s. Peut-il/elle malgré tout procéder au pooling?

Oui, avec la fonction de suppléance. Attention: la notification du résultat du test sera toujours envoyée au/ à la responsable d'entreprise car c'est lui qui a commandé le matériel de test et les codes-barres sont activés sur ce profil.

6.6 Est-il possible de modifier le nombre d'employé(e)s (volontaires)?

Oui, le/la responsable de pools et le/la responsable d'entreprise peuvent modifier ces informations dans les coordonnées.

6.7 Comment dissoudre un pool sur la plateforme

Afin de fermer (dissoudre) complètement un pool après réception d'un résultat, vous devez vous connecter et sélectionner la rubrique 5 «Dissoudre un pool». Dans la liste, vous verrez les numéros de pool qui vous ont déjà été signalés par SMS. Pour dissoudre un pool qui était géré sur papier, vous devez saisir les informations telles que la taille du pool et, dans le cas de pools positifs, le nombre d'employé(e)s positifs. Étant donné que le système peut déterminer lui-même la taille du pool dans le cas de listes de pooling gérées par voie électronique, il n'est pas nécessaire de saisir ici la taille du pool. Les pools négatifs dont la liste de pooling est gérée électroniquement sont donc dissouts de manière automatique.

[Cette vidéo d'instruction](#) vous montre comment dissoudre des pools, également accessible via votre smartphone avec le code QR ci-contre.



6.8 Comment puis-je me désinscrire de la plateforme TOGETHER WE TEST/supprimer mon profil?

Pour vous désinscrire de la plateforme TOGETHER WE TEST/pour supprimer votre profil, vous pouvez envoyer un courriel à togetherwetest@hirslanden.ch. Veuillez saisir l'e-mail du/de la responsable de votre entreprise ou de votre école et sélectionner «Désinscription» comme objet. Nous supprimerons immédiatement votre profil de la plateforme.

7 Questions sur les responsables de pools

7.1 Quel est le rôle précis des responsables de pools?

Les responsables de pools commandent le matériel, le réceptionnent et le placent dans l'entreprise afin qu'il soit accessible aux employé(e)s. Dans les écoles, le matériel est distribué aux classes avant le pooling. Les responsables de pools informent du test et collectent les échantillons à la date prévue, ils forment l'échantillon de pool et l'envoient au laboratoire. Ils tiennent une liste de pooling sur place avec les coordonnées des employé(e)s ou des élèves du pool concerné. Si le test du pool est négatif, ils en informent les employé(e)s ou les élèves. Si le résultat du test est positif, le/la responsable de pools doit immédiatement en informer les personnes de ce pool, ordonner l'application de mesures de protection plus strictes et enjoindre aux employé(e)s ou élèves de réaliser un test PCR individuel de confirmation. Le/la responsable de pools est tenu de consigner précisément la taille du pool et le nombre de personnes testées positives lors du test individuel dans l'application web.

7.2 Quelle doit être la taille d'un pool?

En principe, vous devez regrouper 10 échantillons de salive dans un échantillon de pool. Si vous avez moins de 20 échantillons, constituez deux pools de taille identique si possible (par exemple, pour 15 échantillons de salive, formez un pool de 7 et un pool de 8). Les pools doivent contenir au moins 4 échantillons de salive (par exemple, pour 11 échantillons de salive, un pool de 5 et un pool de 6).

7.3 Quand puis-je créer la liste de pooling?

En principe, une liste de pooling ne peut être créée qu'après la commande du matériel de test. Pour chaque kit de test de pool commandé, un code-barres individuel est activé sur la plateforme, auquel un maximum de 10 employé(e)s ou élèves peuvent ensuite être affectés. La liste de pooling peut être tenue sur papier (liste d'employé(e)s ou de classes) ou sur la plateforme web.

7.4 Quel est le moyen le plus simple de procéder au pooling?

Pour simplifier un maximum le pooling, procédez à deux personnes. Assurez-vous que la personne qui travaille avec les échantillons de salive respecte les mesures de sécurité de l'OFSP. Pour le pooling, il faut au moins porter des gants en plastique jetables et un masque facial; le port de lunettes de protection est également recommandé. Dans les entreprises, les échantillons sont livrés à un point défini par le/la responsable de pools. Le/la responsable de pools les classe par lots de 10, prélève un échantillon et lit le nom figurant sur le sachet. La deuxième personne note ce nom dans la liste de pooling associée au le numéro du pool (numéro de code-barres sur le tube sous vide).

Dans les écoles, la liste de pooling est gérée par l'enseignant, en tant que responsable de pools, ou une personne du secrétariat de l'école. Dix élèves au maximum vident leur échantillon de salive à tour de rôle dans le conteneur de collecte désigné à la mention de leur nom. Veillez ce faisant à toujours respecter les règles de distanciation et une certaine discipline afin que la liste de pooling corresponde aussi à l'échantillons.

Au bout de dix échantillons de salive (ou au moins quatre pour les petits pools) dans le conteneur de collecte, vous pouvez le fermer. Mélangez bien le liquide par basculement (ne pas

secouer, la valve du conteneur de collecte n'est pas conçue pour cela). Ensuite, retirez le sceau en papier du couvercle du conteneur de collecte, puis enfoncez le tube sous vide avec le bouchon en caoutchouc à la verticale dans l'ouverture du conteneur de collecte. Le vide va aspirer le liquide dans le tube. **Ne remplissez le tube qu'à moitié à chaque fois.**

À présent, vous pouvez emballer les tubes à moitié remplis dans l'enveloppe-réponse pré-affranchie fournie par le laboratoire et les envoyer au laboratoire (10 pièces maximum par enveloppe). **Ne collez pas le** code-barres sur le tube sous vide à envoyer.

7.5 Où les employé(e)s doivent-ils effectuer le test?

Les tests PCR salivaires de pool peuvent être effectués facilement, à tout moment et en tout lieu. L'employé(e) peut réaliser le test sur son lieu de travail ou se procurer le matériel dans l'entreprise et l'emporter chez lui/elle. Là, il/elle effectue idéalement le test à jeun le matin du jour du test, avant de se brosser les dents. Il apporte ensuite le test complet au lieu de dépôt indiqué par le/la responsable de pools.

7.6 Comment les certificats Covid-19 peuvent-ils être délivrés ?

Les certificats Covid destinés à documenter un résultat de test négatif peuvent être délivrés via la plateforme. Les collaborateurs ou les élèves qui souhaitent obtenir un certificat Covid doivent être enregistrés sur la plateforme. Outre le nom et la date de naissance, une adresse e-mail est nécessaire pour que le certificat puisse être envoyé à la personne concernée.

Lors de l'attribution des personnes à un pool, l'option de certificat doit être activée pour les personnes qui souhaitent un certificat : Dans le menu "Pooling", dans la rubrique "Attribuer les collaborateurs", vous trouverez la colonne "souhaite un certificat".

Important : le/la responsable du pool est demandé de confirmer sur la plateforme que les échantillons pour lesquels un certificat est souhaité proviennent bien des personnes correspondantes enregistrées dans le système. Les faux certificats Covid 19 sont considérés comme des falsifications de documents et des menaces pour la santé publique et font l'objet de poursuites judiciaires.

En cas de résultat négatif du test, un certificat Covid 19 est automatiquement envoyé par e-mail aux personnes pour lesquelles l'option a été activée. Le certificat est valable 72 heures à compter du moment du prélèvement.

7.7 Quels points dois-je respecter lors du pooling?

Assurez-vous que la personne qui procède au mélange des échantillons de salive porte des gants de protection jetables et un masque. Le port de lunettes de protection est également recommandé. Travaillez avec calme et concentration.

À l'école, les élèves apportent et vident leur échantillon de salive directement dans le conteneur de collecte en classe. Procédez avec discipline en respectant les règles de distanciation. **Ne collez pas le** code-barres sur le tube sous vide à envoyer.

7.8 Que dois-je faire lorsque je reçois le résultat du laboratoire?

Le résultat d'un test de pool doit être transmis à tous les participants du pool. Si vous gérez votre liste d'employé(e)s ou d'élèves sur la plateforme et que les coordonnées de tous les

participants sont enregistrées, le résultat du laboratoire sera automatiquement transmis par voie électronique à tous les participants du pool.

Si la liste de pool est tenue sur papier, le/la responsable de pools doit informer les participants du pool par d'autres moyens.

7.9 Que dois-je faire si un pool est positif?

Si un pool est positif, ses participants devront appliquer des mesures de protection plus strictes (respect rigoureux des distances et des règles d'hygiène, pas de réunions en groupe, pas de contact avec les clients, dans les écoles: enseignement à distance ou travail individuel si possible) et réaliser un test de confirmation PCR individuel dès que possible. Les élèves non concerné(e)s par le pool positif peuvent continuer à fréquenter l'école en présentiel, pour autant que les directives actuelles du canton le permettent. Les mesures de protection édictées par le canton restent applicables.

Le résultat du test de confirmation est communiqué directement aux employé(e)s ou aux élèves par le laboratoire. Ni l'entreprise ni la plateforme «TOGETHER WE TEST» ne connaissent le résultat du test individuel.

7.10 Que dois-je faire après la transmission des résultats?

Après avoir notifié les personnes testées, le/la responsable de pools doit préciser la taille du pool et le nombre de personnes testées positives après le test de confirmation individuel. Alors seulement, le pool peut être dissout dans la plateforme.

Si les personnes testées sont gérées via la plateforme, il est inutile de saisir la taille du pool.

7.11 À quels intervalles les employé(e)s/élèves doivent-ils/elles réaliser un test?

Les tests répétitifs sont effectués au moins une fois par semaine (5-8 jours), conformément aux recommandations de l'OFSP.

7.12 Combien de temps faut-il pour obtenir le résultat d'un test?

Le résultat du test est disponible, en règle générale dans un délai de 24 heures **après réception du test en laboratoire** si le test est soumis à temps. Le test doit être remis au/à la responsable de pools de l'entreprise dans un délai prédéfini. Ce délai dépendant de la localisation de l'entreprise, il varie d'un établissement à l'autre.

7.13 Qui reçoit les résultats des tests?

Le laboratoire transmet le résultat du test du pool au/à la responsable de pools dans l'entreprise. Si les coordonnées des personnes testées sont enregistrées sur la plateforme web, le résultat est automatiquement transmis aux membres du pool.

7.14 Les employé(e)s peuvent-ils/elles continuer à travailler et les élèves à aller à l'école en attendant le résultat du test de confirmation d'un pool positif?

Entreprises: en principe, oui – à condition de respecter les mesures de protection et d'hygiène. Ceci sous réserve que les employé(e)s ne présentent aucun symptôme.

Écoles: en attendant les résultats des tests de confirmation, l'enseignement à distance est recommandé pour les élèves du pool positif.

7.15 Puis-je commander du matériel d'avance?

Oui, vous pouvez commander du matériel pour un maximum de deux semaines. Par exemple, si 10 employé(e)s sont disposés à effectuer un test, vous pourrez commander un maximum de 2 kits de test pour 20 employé(e)s.

7.16 Puis-je commander séparément les conteneurs de collecte et les tubes sous vide?

Oui, vous pouvez les commander individuellement sur la plateforme.

8 Questions sur la dissolution des pools

8.1 Quel délai dois-je respecter pour envoyer l'échantillon du pool ?

Vous devez envoyer les échantillons le plus rapidement possible après le prélèvement car le délai jusqu'à l'obtention du résultat compte. Cependant, l'échantillon reste de bonne qualité pendant > 24 h. L'échantillon doit être envoyé le jour même par la Poste ou, le cas échéant, par un service de coursier.

8.2 Les résultats du pool sont-ils transmis au service de traçage des contacts ?

Non. Les résultats des tests de pool ne sont pas transmis au service de traçage de contacts. En cas de pool positif, le responsable de pools doit envoyer les employé(e)s ou les élèves testé(e)s dans ce pool réaliser un test individuel dans un centre de dépistage. Le cas échéant, il est également possible de prélever un deuxième échantillon sur place, puis de réaliser un test PCR.

8.3 Quand un pool est-elle considérée comme dissout ?

Un pool positif ne peut être dissout qu'après avoir spécifié le nombre de personnes testées positives.

8.4 Les employé(e)s qui ont été testé(e)s positifs/ves sont-ils/elles autorisé(e)s à venir travailler sous couvert de respect des mesures de protection ?

Non. Les personnes testées positives doivent rester en quarantaine pendant dix jours.

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question, vous pouvez joindre notre service d'assistance les jours ouvrables, de 8h00 à 18h00, à l'adresse support@togetherwetest.ch ou au numéro 0800 792 824.

Merci beaucoup pour votre participation!